

[Nouvelles locales] : Annecy, Besançon, Dijon

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **17 (1971)**

Heft 11

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Annecy



25, rue Royale.
Tél. : 45-18-82 - 45-31-80.

Tarif postal français

Il est rappelé à nos compatriotes que dès le 1^{er} août 1971 les tarifs postaux français ont été réduits pour le courrier destiné à la Suisse, à savoir :
— l'affranchissement d'une lettre jusqu'à 20 g est de **0,60 F** ;
— l'affranchissement d'une carte postale est de **0,30 F**.

Pour tout autre affranchissement, se référer au tarif postal, édition fin juillet 1971.

AVS

Certificat de vie

Il est rappelé à tous les bénéficiaires de rentes et d'allocations AVS/AI qu'un certificat de vie est exigé chaque année par la représentation suisse à l'étranger où ils sont immatriculés. En France, le certificat de vie est généralement remplacé par une fiche individuelle d'état civil portant la mention « non décédé » délivrée sans frais par la mairie du domicile.

Les assurés qui reçoivent une rente de survivants (rente de veuve ou d'orphelin), une rente pour couple ou une rente simple avec rentes complémentaires pour l'épouse et les enfants, doivent fournir un certificat de vie pour chaque bénéficiaire.

Si le certificat de vie ne peut être obtenu, le paiement de la rente sera suspendu.

Affaires sociales

Assurance maladie volontaire

L'Ambassade constate que bien des compatriotes souvent âgés et malades n'ont droit à aucune prestation maladie de la Sécurité sociale. Or, la maladie peut entraîner des frais médicaux très coûteux que les intéressés ne seraient pas en mesure de supporter. C'est la raison pour laquelle l'Ambassade conseille à tous ceux qui sont dans ce cas

de s'assurer volontairement contre la maladie auprès de la caisse régionale de Sécurité sociale compétente pour leur lieu de domicile. Le dernier délai pour faire acte d'adhésion arrivera à **échéance le 31-12-1972**. Les compatriotes âgés et qui n'ont pas les moyens de payer les cotisations peuvent en demander la prise en charge par l'aide sociale auprès de la mairie de leur lieu de résidence en vertu de la convention franco-suisse d'assistance du 9-9-1931.

Assurance vieillesse française

L'Ambassade attire également l'attention de nos compatriotes sur un autre avantage :

Il arrive que des travailleurs atteignant l'âge de la retraite ne totalisent pas 120 trimestres de travail salarié requis pour avoir droit à une retraite complète de la Sécurité sociale. En ce cas il existe pour eux une possibilité de rachat de cotisations et ceci jusqu'au **31-12-1972** au plus tard. Les intéressés peuvent se renseigner auprès de la Caisse régionale d'assurance maladie (branche vieillesse) dans la circonscription où se situe le dernier lieu de travail.

*
**

RECEPTION

Réception donnée le 31 juillet 1971 par M. le Consul et Mme Andres à l'occasion de la Fête nationale.

Répondant à l'invitation lancée par M. le Consul et Mme Andres à tous les Suisses domiciliés en Savoie et en Haute-Savoie, invitation largement diffusée par les Présidents des Sociétés locales et la presse quotidienne, de nombreux compatriotes se sont réunis le 31 juillet, dans le cadre verdoyant de l'hôtel « La Réserve » sis sur le bord du lac à Annecy, et ont fêté dignement le 680^e anniversaire de la fondation de la Confédération helvétique, par une magnifique soirée d'été.

Quelques absents s'étaient excusés, car une telle date coïncide avec les vacances. Malgré cela, on notait, autour de M. et Mme Andres, la présence des Présidents Choquard d'Annecy, Schupbach de Sallanches et Rubin, ce dernier à la tête d'un groupe important de sociétaires de la section de Thonon-les-Bains qui n'avaient pas hésité à braver la chaleur pour répondre à l'appel de M. le Consul.

Les discours furent jugés inutiles, chacun sentant bien qu'une telle atmosphère d'amitié se crée spontanément et ne s'élabore pas. C'est pourquoi des chœurs éclatèrent sous la direction improvisée d'une personne de bonne volonté, chants du pays toujours bienvenus. M. Choquard, au nom des Présidents, proposa simplement à l'assemblée d'adresser un télégramme de fidélité au

Président de la Confédération et à l'Ambassade de Suisse à Paris. Cette motion fut adoptée à l'unanimité et dans l'enthousiasme.

La soirée se termina plus tard que prévu, chacun se sentant « chez soi » dans une telle ambiance. Les départs s'amorcèrent cependant pour s'intensifier au fur et à mesure que l'heure s'avancait et c'est lors des « au revoir » que M. le Consul et Mme Andres acquirent la certitude que leur initiative était couronnée de succès, chaque compatriote mettant un point d'honneur à exprimer sa satisfaction en répétant le mot du Président Choquard « c'est une expérience à renouveler ».

Union Suisse de Savoie Aix-les-Bains

Pour ses 25 années d'existence, la Section d'Aix-les-Bains a tenu à célébrer la Fête nationale du 1^{er} août avec un éclat particulier. Ceci, sur l'invitation de son Vice-Président, M. W. Klemenz, qui, pour cette occasion, a pu s'assurer la venue du Club Jodler « Schwyzerhüsli » de Genève.

Avec nos invités du Cercle suisse d'Annecy, et sous la présidence d'honneur du nouveau Consul, M. Andres, accompagné de sa charmante épouse, la fête débuta par un concert du club « Jodler » devant la mairie d'Aix-les-Bains, très applaudi par une nombreuse assistance à laquelle se mêlèrent, la saison aidant, beaucoup d'estivants.

Nos invités furent ensuite reçus à la mairie par le délégué adjoint au maire pour un vin d'honneur où d'aimables paroles furent échangées et où une nouvelle audition du club des jodleurs fut offerte. Retenu ailleurs par ses obligations, M. le Maire put se libérer quelques instants qu'il consacra à faire la connaissance de notre nouveau Consul et de nos concitoyens d'Annecy.

Après cette réception, tous les assistants prirent le chemin du « Tremblay », où un succulent repas les réunissait. Ainsi, avec les 25 ans d'existence de la section d'Aix-les-Bains de l'Union suisse de Savoie, nos amis d'Annecy et de Genève, mêlés aux membres aixois commémorèrent également le 680^e anniversaire de la fondation de notre patrie. Les discours de circonstance furent prononcés par M. le Consul et les Présidents des différentes Sociétés réunies.

L'après-midi se termina dans la gaieté, née d'une franche amitié.

*
**

Société suisse Léman-Mont-Blanc Section d'Annemasse

C'est avec la Municipalité de Chêne-Bougeries, commune genevoise très proche d'Annemasse que la Section Léman-

**Message consulaire
Activité des Sociétés**

Mont-Blanc de cette dernière ville, sous la direction de son Président M. Nicolet, commémora la Fête nationale du 1^{er} août sur la magnifique place de la mairie où s'étaient également réunis les citoyens et les citoyennes de Chêne, Thonex et Chêne-Bourg.

La Lyre de Chêne-Bougeries donna un concert avant la présentation des majorettes de Genève-Parade dans un cadre champêtre égayé de drapeaux et de lampions. M. le Maire prononça le traditionnel discours dégagant la haute signification du Serment du Grütli, le 1^{er} août 1291, serment prêté par les représentants d'Uri, Schwyz et Unterwald, fondateurs de la Confédération.

Rien n'a manqué à la réussite de cette soirée, pas même un ciel idéal dans lequel, à vingt heures, les cloches annonçaient à toute volée le début de la manifestation.

**Société suisse
Léman-Mont-Blanc
Section de Thonon-les-Bains**

Afin de donner suite à l'aimable invitation de M. le Consul de Suisse et de Mme Andres, de nombreux membres de la colonie suisse de Thonon-Evian se sont rendus à Annecy. En effet, à l'occasion de la Fête nationale, une fort sympathique réception avait été organisée dans les jardins de l'hôtel de la Réserve. C'est avec une extrême gentillesse que M. et Mme Andres reçurent les participants ; on notait en particulier la présence de M. le Vice-Consul et de Mme Widmayer, de M. Rubin, Président, de M. Buttikofer, Trésorier, de M. Domenjoz, Secrétaire général, de M. Margairaz, Membre du Comité, etc.

Le lendemain, un car spécial Frossard conduisait quarante membres de la colonie à Gruyères et à Moléson-Village. Cette belle sortie avait été organisée de main de maître par M. Margairaz, responsable des loisirs et placée sous le signe de l'amitié franco-suisse.

Un excellent repas fribourgeois était servi à l'hôtel Pierre à Châtillon, dirigé par M. Vuichard à Moléson. Les participants prenaient ensuite la pittoresque route du col des Mosses, et assistèrent à la fête, en soirée, à Monthey. Cette sortie favorisée par un temps splendide, laissera à tous un souvenir durable.

s'ils ne sont pas annoncés avant l'âge de 22 ans. Le Consulat rappelle cette prescription en invitant les immatriculés à annoncer leurs enfants qui ne sont pas encore inscrits. Prière d'indiquer noms, date et lieu de naissance et d'envoyer la carte matricule à compléter.

**Réunion annuelle
des Présidents et Délégués
des Sociétés suisses
de Franche-Comté**

C'est sous les auspices de la Société suisse de Villers-le-Lac que se sont tenues, le dimanche 9 mai, les assises annuelles des Sociétés suisses de Franche-Comté. Nonobstant son effectif réduit, la Société locale, sous l'impulsion de son sympathique président, M. Pierre Chevalier, avait fort bien organisé la réunion pour laquelle il avait obtenu l'hospitalité de la mairie. Près de 90 délégués s'étaient donné rendez-vous à Villers-le-Lac sous un radieux soleil de printemps. Après que le Président Chevalier leur eut adressé des paroles de bienvenue, M. Monney, Consul, dit tout le plaisir qu'il avait d'être associé à ces assises et d'avoir ainsi l'occasion, peu après son entrée en fonctions, de faire connaissance dans une réunion de famille de tous les porte-paroles de la communauté suisse de Franche-Comté.

Il revint ensuite à M. Burkhard, auquel M. Dreier Président de la Société suisse de Delle avait confié son mandat de délégué au Congrès de Marseille d'en donner un compte rendu, soulignant l'intervention qu'y fit M. Olivier Jaccard en tant que rapporteur des deux dernières séances de la Commission des Suisses à l'étranger. De son côté, M. Jaccard donna lecture de l'exposé dans lequel il défendit âprement les intérêts des Suisses de l'étranger. Reconnaisant qu'il ne s'était pas tenu au rôle de rapporteur qui lui fut assigné au Congrès précédent, il fit toutefois observer qu'ayant été délégué au Congrès de 1968 à la place de M. Voisard qui est un combatif, il se devait de s'inspirer de la même attitude que son ami.

Après diverses interventions d'autres délégués ayant trait à l'AVS, au Fonds national de solidarité, à la Convention franco-suisse de Sécurité sociale, le Président Chevalier, avant de lever la séance posa la question de savoir quelle serait la Société organisatrice de la prochaine réunion annuelle. Lons-le-Saunier ayant été proposé, M. Fernand Clerc, Président de l'Amicale suisse lédonienne accepta volontiers d'accueillir en 1972 dans cette ville les Sociétés suisses de Franche-Comté.

Sur ces entrefaites, un vin d'honneur offert par le Maire de Villers-le-Lac

Parution
du prochain numéro spécial du
MESSAGER SUISSE
février 1972
Délai de réception
des manuscrits
18 décembre 1971

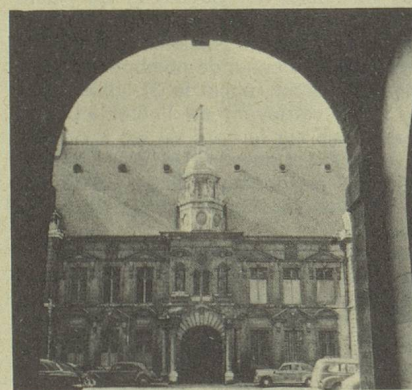
Abonnez-vous en remplissant (en lettres majuscules) le bulletin ci-après au « Messenger Suisse », 17 bis, quai Voltaire Paris-7^e.

Nom :
Prénom :
Ville :
Rue :

Paiement au nom du « Messenger Suisse » par chèque bancaire à la Rédaction ou par C.C.P. 12.273.27, 10, rue des Messageries.

Abonnement annuel : 15 F.
Abonnement de soutien : à partir de 20 F.

BESANÇON



15 bis, avenue Fontaine-Argent.
Tél. : 80-18-83.

**Recommandation
d'ordre administratif**

La nationalité suisse se transmet de père en fils, à la condition que les enfants soient annoncés à la représentation consulaire. Pour les enfants à partir de la seconde génération née hors de Suisse, la nationalité suisse est perdue

entouré de ses adjoints fut l'occasion d'un aimable échange de propos. La réunion de Villers-le-Lac prit fin sur un repas à l'hôtel de l'Union dans une ambiance particulièrement animée.

Exposition de livres suisses

L'« Edition Suisse », exposition présentée au Musée des Beaux-Arts de Besançon, a fermé ses portes le 30 juin dernier après être restée durant 15 jours ouverte au public. Près de 900 personnes la visitèrent ce qui, compte tenu de la période des examens de fin d'année scolaire, peut être considéré comme satisfaisant pour une ville comme Besançon.

Le 15 juin, environ 150 personnes honorèrent de leur présence le vernissage de l'exposition suivi d'un vin d'honneur auquel le Consul et Mme Ernest Monney avaient invité les autorités civiles, militaires et religieuses de Besançon, ainsi que des nombreuses personnalités de la ville et de la colonie suisse, sans oublier les représentants de la presse et de la télévision. Après une allocution de bienvenue et d'introduction, le Consul pria M. Jacques Matile, Président de la Société des Libraires et Editeurs de la Suisse Romande de commenter l'exposition, ce que ce dernier fit en exposant notamment les raisons pour lesquelles l'« EDITION SUISSE » sollicitait l'hospitalité des villes françaises. La presse locale et la télévision commentèrent l'exposition en termes élogieux.

Fête du 1^{er} août

Besançon

La commémoration de la Fête nationale, célébrée le 31 juillet, fut marquée par deux manifestations. La première avait comme cadre le Consulat de Suisse où le Consul et Mme Monney offrirent au cours de l'après-midi une réception aux Suisses de Besançon. De son côté, la Société suisse avait organisé un dîner-soirée à son Cercle sous la présidence d'honneur du Consul qui prononça l'allocution de circonstance. Chants patriotiques, musique folklorique et danses alternèrent ensuite au son d'un orchestre musette et confèrent à la fête une ambiance gaie et sympathique.

Lons-le-Saunier

L'Amicale suisse de Lons-le-Saunier a commémoré le 1^{er} août dans la région de Clairvaux-les-Lacs, sur un emplacement mis à notre disposition par M. et Mme Lanker. Elle commémorait aussi le 10^e anniversaire de sa fondation. Un groupe d'accordéonistes contribua à créer une ambiance des plus sympathiques ; soixante repas furent servis. Tandis que dans la nuit la soirée se termina par le

feu traditionnel et des chants patriotiques.

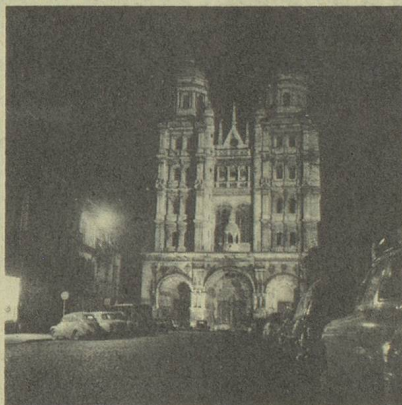
Pontarlier

Cette année les Suisses de Pontarlier accueillèrent leurs compatriotes de Dole pour fêter ensemble le 1^{er} août. Ils furent ainsi plus nombreux à entourer MM. Bolle, Président de la Société suisse de Pontarlier, Ernest Besançon, Conseiller municipal et Olivier Jaccard, Président de la Société suisse de Dole.

La soirée qui se déroulait au Café Parisien débuta par un dîner qui ne manqua ni d'ambiance, ni de musique puisque deux jeunes accordéonistes donnèrent la sérénade aux convives.

Entre poire et fromage, M. Bolle prit la parole pour reconnaître que « c'est un devoir de nous associer à cette fête du 1^{er} août en donnant libre cours aux sentiments de joie et de satisfaction qui doivent animer tout Suisse et nos amis Français ». Il déplora également l'absence de M. Joseph Besançon, qui vient de subir une intervention chirurgicale et à qui il souhaita au nom de tous un prompt et complet rétablissement.

DIJON



6, rue Rameau.
Tél. : 32-12-59.

Union helvétique et cercle amical suisse de l'Aube

Chers Compatriotes, J'ai le plaisir, par l'intermédiaire du « Messenger » de m'adresser à vous tous, résidents du département de l'Aube. La Société suisse, que j'ai l'honneur de représenter, a donc le privilège de venir à vous directement au moyen de ces quelques mots. C'est peut-être osé de s'introduire ainsi chez vous, mais j'en prends le risque, qui n'est pas bien grave d'ailleurs. De toute façon, je n'ai pas d'autres moyens de communiquer avec vous.

Vous êtes encore un petit nombre qui ne fait pas partie de notre Société et je voudrais vous faire partager nos heu-

res de franche amitié ; je voudrais que vous ne soyez plus isolés et que vous puissiez compter sur nous en cas de difficultés ; je voudrais surtout vous faire profiter de nos activités.

Je ne puis ni vous inviter à nos sorties champêtres, ni à nos soirées « fondues ou choucroutes », ni à notre Fête de Noël ; je ne peux pas non plus vous inviter au voyage que nous ferons au printemps en Suisse ; je ne peux également pas vous transmettre notre bulletin de liaison ainsi que la revue des Suisses de l'étranger. En un mot, vous restez ignorés et je le déplore sincèrement. Ecrivez-moi, communiquez-moi votre adresse, et je me ferai un plaisir de vous contacter personnellement et de vous faire connaître notre petite Société.

Le Président : Jean Laville
8, rue Louis-le-Clert - 10 - Troyes
SOCIÉTÉ SUISSE DE LA CÔTE D'OR
« Bar Guillaume-Tell »
3, rue Docteur Albert-Rémy à Dijon

Commémoration de la Fête Nationale Suisse

C'est à Echigey, petit village situé à 25 km de Dijon, que 70 membres de la Société se sont retrouvés le 27 juin dernier pour célébrer, par anticipation, notre Fête nationale.

Après avoir déposé des gerbes au cimetière sur les tombes de quelques compatriotes et anciens membres de la Société, inhumés en ce lieu, l'assistance se rendit chez la famille Delabays, établie de longue date en Bourgogne, où un apéritif fort apprécié lui fut offert. La cérémonie officielle présidée par M. Leu, Vice-Consul, représentant M. François, Consul, excusé, se déroula au restaurant Rey. Après lecture du raccourci du Pacte de 1291, du Message du Président de la Confédération aux Suisses de l'étranger, et des discours de MM. Leu et Rebetez, Président de la Société, on passa à table. Le repas fut très animé, vins et bonne chère contribuant à créer une ambiance des plus amicales. On se quitta tard dans la soirée, pleinement satisfait de cette rencontre qui, à l'avis de tous, est à renouveler l'année prochaine.

Nos activités de fin d'année

Le 20 novembre 1971, aura lieu notre soirée franco-suisse avec bal, salle des fêtes de Chenôve. Celle-ci sera animée par un grand orchestre.

Fête de Noël

Elle aura lieu en principe le dimanche 19 décembre 1971 ou le lendemain de Noël, soit le dimanche 26.

Nous vous rappelons également notre traditionnel échange de vœux qui a lieu le matin du jour de l'An, à notre nouveau siège social, « Bar Guillaume Tell », 3, rue Docteur Albert-Rémy, à Dijon, avec apéritif offert par la Société.